



Sylvie Faravel

---

## Les origines de l'habitat groupé en Entre-deux-Mers

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp.35-41.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).

↳ Citer ce document : Faravel (Sylvie), Les origines de l'habitat groupé en Entre-deux-Mers, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 35-41.  
<http://www.clempatrimoine.com>

# Les origines de l'habitat groupé en Entre-Deux-Mers

SYLVIE FARAVEL

Chercheur associé au C.R.O.S. (URA 999 du C.N.R.S.)  
Université Michel de Montaigne Bordeaux III

Aujourd'hui, lorsqu'on traverse l'Entre-Deux-Mers, l'habitat groupé apparaît plutôt comme un phénomène marginal dans un paysage dominé par un habitat dispersé en fermes isolées ou en hameaux de quelques maisons. Parmi les 203 communes que compte l'Entre-Deux-Mers<sup>1</sup> (fig. 1), combien peut-on dénombrer de sites d'habitats groupés — au sens strict du terme<sup>2</sup> — et quelles sont leurs origines ?

Pour sélectionner plus rapidement les pôles d'habitats groupés de l'Entre-Deux-Mers pouvant répondre à cette définition, nous avons utilisé les précieux fonds cadastraux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui permettent d'évacuer toutes les extensions récentes en particulier dans l'actuelle communauté urbaine de Bordeaux<sup>3</sup>. A partir de ces fonds, on parvient à isoler 29 cas d'habitats groupés<sup>4</sup> de taille et de forme très différentes mais dont le point commun est une origine médiévale.

## UNE ORIGINE MÉDIÉVALE

Si c'est dans l'Antiquité qu'il faut, selon toute vraisemblance<sup>5</sup>, rechercher l'origine de la dispersion de l'habitat en Entre-Deux-Mers, le moyen âge a joué un rôle décisif dans la naissance et la formation des diverses formes de l'habitat groupé.

Le seul *vicus* antique bien attesté à ce jour en Entre-Deux-Mers est celui de Vayres — *Varadeto* —, étape sur la voie de Bordeaux à Périgueux situé sur les bords de la Dordogne face à Libourne<sup>6</sup>. Il semble y avoir eu descendance directe. En effet, le site de l'agglomération antique s'étendait en bordure de la Dordogne — dans l'actuel parc du château — non loin du bourg contemporain groupé autour de l'église paroissiale. Léo Drouyn pense qu'un bourg castral, dont il ne reste aucune trace aujourd'hui s'étendait au moyen âge entre le château et l'église de Vayres<sup>7</sup>. Si cette hypothèse se vérifiait, il

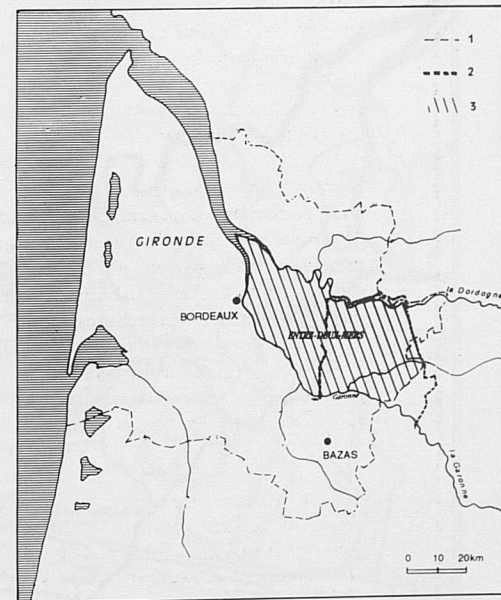


Fig. 1. Limites de la zone d'enquête : l'Entre-Deux-Mers actuel (carte S. Faravel)

1. Limites du département de la Gironde ; 2. Limites du diocèse de Bazas ; 3. Zone étudiée.

y aurait une continuité indirecte entre le *vicus*, le bourg castral et le village tel qu'il apparaît sur le plan cadastral du début du XIX<sup>e</sup> siècle composé de quelques maisons construites à une centaine de mètres au sud du château, autour de l'église paroissiale et du port sur la Dordogne<sup>8</sup>.

#### FACTEURS DE GROUPEMENT EN ENTRE-DEUX-MERS

Mais c'est véritablement entre le X<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles que naît le village en Entre-Deux-Mers et qu'apparaît même une ville : La Réole. Il s'agit, semble-t-il, le plus souvent d'habitats de formation spontanée groupés autour d'une abbaye, d'un prieuré, d'une église, d'un château, d'un pont ou d'un site péager. Certains cas de groupements dirigés sont également attes-

tés : leur création est décidée par une charte — concession d'une sauveté ou d'une charte de fondation accompagnée de franchises — émanant d'une autorité centrale religieuse ou laïque. Bien des bourgs médiévaux n'ont pas eu de descendance : seuls ceux qui ont survécu jusqu'au siècle dernier marquant de façon décisive l'organisation de l'occupation du sol de la région retiendront notre attention (fig. 2).

Les plus anciens habitats groupés de l'Entre-Deux-Mers sont nés entre le VI<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle autour de l'église — cœur de la communauté paroissiale — de l'abbaye ou du prieuré ; leur apparition a parfois été favorisée aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles par l'octroi par l'autorité religieuse ou laïque d'une charte de sauveté sorte d'immunité qui étendait la paix de l'église à un territoire défini par la plantation de croix.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les cadastres anciens permettent de recenser seulement huit cas de véritable concentration de l'habitat près de l'église autour d'une ou plusieurs rues parmi les anciens centres paroissiaux attestés à la fin du moyen âge — Bagas, Bassens, Branne, Cabara, Lormont, Loubens (fig. 3), Sainte-Radegonde ou Vayres. Moins de 3 % des églises de

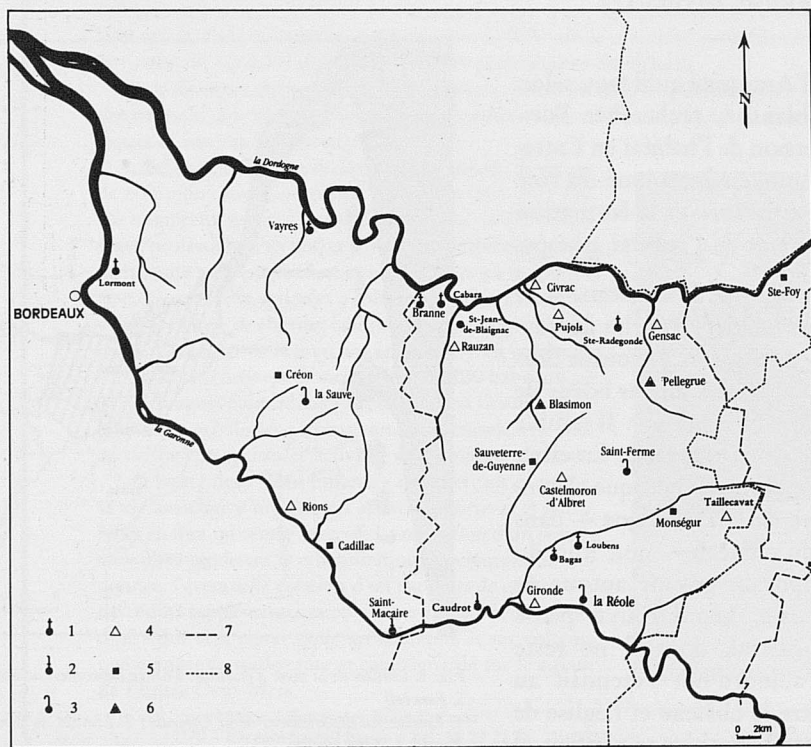


Fig. 2. Répartition géographique des sites actuels d'habitat groupé de l'Entre-Deux-Mers d'origine médiévale (carte S. Faravel).  
1. Habitat groupé autour d'une église ; 2. Habitat groupé autour d'un prieuré ; 3. Habitat groupé autour d'une abbaye ; 4. Habitat groupé autour d'un château ; 5. Bastide ; 6. Bastide ayant succédé à un habitat groupé autour d'un château ; 7. Limites du diocèse de Bazas ; 8. Limites du département de la Gironde.

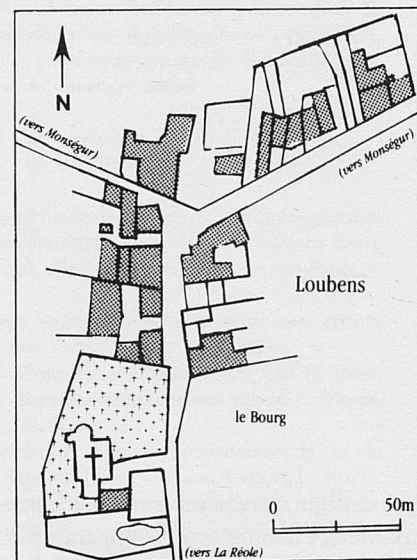


Fig. 3. Un exemple d'habitat aggloméré autour d'une église (plan S. Faravel).

l'Entre-Deux-Mers réunissent autour d'elles un habitat groupé. Il s'agit de petits bourgs atypiques, ouverts ; aucun document, aucune fouille ne nous renseigne sur la période de leur formation. Ils couvrent une superficie dépassant rarement l'hectare à la seule exception de Branne qui atteint quatre hectares mais dont le développement est lié au port sur la Dordogne. Hormis à Branne et Lormont,

aucun document antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle ne nous renseigne sur ces groupements difficiles à dater mais dont l'origine pourrait être ancienne. L'église, qui dans l'écrasante majorité des cas n'a pas contribué au groupement de l'habitat ne semble avoir été qu'un élément fixateur parmi d'autres. A Branne et à Vayres la présence d'un port a certainement favorisé la densification de l'habitat de même qu'à Lormont où le groupement autour de l'église a certainement été accéléré par l'octroi d'une sauve<sup>19</sup> malheureusement attestée au XIV<sup>e</sup> siècle seulement<sup>9</sup>.

Si l'on manque de données pour dater l'apparition de groupements d'habitat autour de l'église, on est en revanche assuré que les bourgs nés autour des abbayes appartiennent à la strate la plus ancienne des habitats groupés de la région. Parmi les cinq abbayes de l'Entre-Deux-Mers<sup>10</sup>, seules les abbayes de Blasimon et de Bonlieu<sup>11</sup> sont restées isolées de tout habitat. A La Réole, le prieuré conventuel fondé en 977<sup>12</sup> est à l'origine de la seule ville de l'Entre-Deux-Mers (fig. 4). L'abbaye de Saint-Ferme — apparue vraisemblablement à la même époque<sup>13</sup> — a donné naissance à un bourg fortifié. L'essor du bourg né autour de l'abbaye de La Sauve fondée en 1079 est dû à la protection des ducs d'Aquitaine qui accordèrent à l'abbaye le droit d'étendre leur *salvatum* au territoire qu'il leur cédait. Cet habitat s'aggloméra autour de la nouvelle église paroissiale Saint-Pierre érigée à quelque distance de l'abbaye et un second pôle s'établit au pied de l'abbaye jusqu'à une seconde église, Saint-Jean. Cet habitat, à pôles multiples mais toujours d'origine religieuse, était ouvert. Il connut au moyen âge une extension supérieure à celle que le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle ne laisse apparaître mais qui semble aujourd'hui vouloir se réaffirmer.

Les prieurés ont également contribué à un groupement durable de l'habitat à Caudrot<sup>14</sup>, Saint-Jean-de-Blaignac<sup>15</sup> et Saint-Macaire<sup>16</sup> où ils ont donné naissance à un véritable « village » installé au bord de la Garonne ou de la Dordogne. Caudrot (fig. 5) et Saint-Macaire présentent beaucoup de similitude dans leur implantation et dans leur organisation : ces deux bourgs sont nés autour d'un prieuré fondé au XII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup> qui a favorisé la naissance d'un bourg fortifié attesté dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. A Saint-Jean-de-

Blaignac, né autour du prieuré de La Sauve fondé après 1114<sup>19</sup>, il s'agit cette fois d'un bourg ouvert couvrant moins de deux hectares. Organisé autour d'un triangle de trois rues enserrant l'église et le cimetière, le bourg présente une légère extension au nord, le long du chemin conduisant à l'ancien port sur la Dordogne et au pont construit à l'emplacement de l'ancien passage de l'eau<sup>20</sup>. Dans ces trois cas, une fois encore, la présence d'un port a certainement contribué au développement de l'habitat.

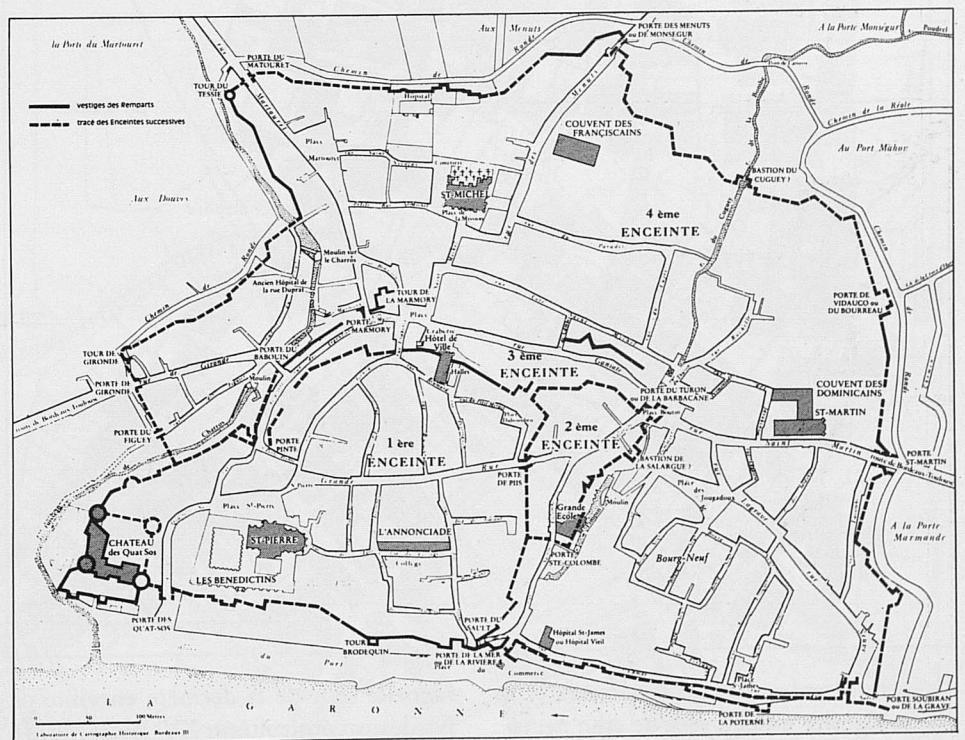


Fig. 4. L'exemple le plus abouti d'un groupement autour d'une abbaye ou d'un prieuré conventuel : La Réole (plan Laboratoire de Cartographie Historique de l'Université de Bordeaux III).

Parmi ces groupements nés autour de l'autorité religieuse seuls Caudrot, Saint-Ferme, Saint-Macaire et La Réole présentent un habitat structuré fortifié dont l'origine est liée à la transformation au XIII<sup>e</sup> siècle de ces sites en places-fortes duciales. A Saint-Ferme, le bourg fortifié de forme quadrangulaire entourait de toutes parts l'abbaye sur une superficie d'environ trois hectares. A Caudrot,

mètre d'environ 400 mètres, enserrait le centre de la ville actuelle autour du prieuré ; la seconde enceinte englobait le faubourg oriental de la Salargue ; la troisième protégeait le quartier né au nord de l'hôtel de ville et la dernière limitait les dernières extensions orientales — Bourg Neuf — et occidentales de la ville médiévale ainsi qu'une grande partie des terres cultivées de la paroisse, caractéristique qui

couvent des frères mineurs dont l'installation fut suivie au XIV<sup>e</sup> siècle par celle des frères prêcheurs.

Si l'origine de la cristallisation de l'habitat est dans tous ces cas l'édifice religieux, leur succès est bien souvent dû à une situation économique favorable, en particulier pour les bourgs implantés sur les rives de la Dordogne et de la Garonne.

Mais le point d'ancrage de l'habitat médiéval de l'Entre-Deux-Mers le plus fréquent est le château<sup>22</sup> apparu entre le milieu du XI<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Aucun texte ne nous permettant de savoir si les villages groupés autour du château sont des habitats de fondation ou de formation, nous les qualifierons du terme générique de bourgs castraux et non de castelnaux<sup>23</sup>. Certains bourgs castraux ont disparu<sup>24</sup> ; ceux qui subsistent n'ont bien souvent dépassé que très récemment leur périmètre médiéval. Dix bourgs<sup>25</sup> existant encore aujourd'hui sont nés autour d'un château, c'est-à-dire de l'édifice de pierre ou de terre qui détenait le ban et dont l'autorité s'exerçait sur une juridiction ou châtelainie. Sur ces dix bourgs castraux, un seul est situé dans l'ancien diocèse de Bordeaux, tous les autres appartenant à l'ancien diocèse de Bazas. Ce déséquilibre s'explique en partie par la relative rareté des châteaux en Entre-Deux-Mers bordelais : en dehors de la grande prévôté royale d'Entre-Deux-Mers, seules ont pu s'épanouir les juridictions de Benauges, Rions, Langoiran et Vayres dont les châteaux n'ont pas tous donné naissance à des bourgs. La répartition géographique des bourgs castraux de l'Entre-Deux-Mers est variée : trois sont situés dans les vallées alluviales — Civrac, dans la vallée de la Dordogne, Rions et Gironde dans la vallée de la Garonne. Les autres ont privilégié les sites de hauteur : qu'ils dominent les grandes vallées alluviales<sup>26</sup> ou des vallées secondaires<sup>27</sup>. Leur plan ne semble pas obéir à un schéma prééta-



Fig. 5. Plan du bourg prieural de Caudrot (plan S. Faravel).

l'enceinte renfermait deux hectares et à Saint-Macaire un peu plus de cinq hectares. La Réole a connu au moins quatre enceintes successives. Une première enceinte, attestée en 1219<sup>21</sup>, d'un péri-

rappelle celle de la dernière enceinte de Bordeaux construite au XV<sup>e</sup> siècle (fig. 4). Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, La Réole possède un statut urbain affirmé par ses structures municipales et trahi par l'existence d'un

bli<sup>28</sup>. Généralement assis dans le prolongement du château occupant la pointe d'un promontoire rocheux ou d'une terrasse alluviale, ils ne sont pas forcément fortifiés : une enceinte est attestée seulement à Castelmoron, Rions et Gensac (fig. 6). Civrac est le seul exemple d'habitat subordonné à une motte castrale. La taille des bourgs castraux du Bazadais septentrional est généralement réduite et se situe entre un et cinq hectares : seuls Gensac et Rions dépassent les trois hectares.

En Entre-Deux-Mers, le seul exemple d'habitat groupé de fondation bien documenté est celui des bastides. Sainte-Foy, première des bastides de l'Entre-Deux-Mers<sup>29</sup> a reçu sa charte de fondation d'Alphonse de Poitiers comte de Toulouse en 1256, sept autres ont été fondées entre 1263 et 1324, par le roi-duc ou son sénéchal dont une en paréage<sup>30</sup>. Sur huit bastides initialement fondées, une seule échoua : celle de Saint-Osbert<sup>31</sup>. Contrairement à une idée reçue qui ferait de toutes les bastides un habitat groupé fondé *ex nihilo*, deux bastides ont été implantées en Entre-Deux-Mers bazadais<sup>32</sup> sur des habitats castraux préexistants dont la trame a été complétée — à Blasimon — ou remodelée — à Pellegrue. Ces pôles de regroupement d'habitat présentent les mêmes caractéristiques que toutes les bastides françaises ou anglaises fondées à la même époque dont Charles Higounet<sup>33</sup> a montré le rôle politique et militaire<sup>34</sup> et dont J.-P. Trabut-Cussac a souligné l'importance économique<sup>35</sup>. Le plan parcellaire des bastides se présente sous forme d'un damier, organisé autour d'une place centrale entourée de cornières, chaque module du damier étant partagé en un nombre défini de lots. La forme générale de la bastide n'est pas préconçue, elle suit la topographie du site. Sauveterre et Créon présentent le plan le plus régulier grossièrement quadrangulaire. Cinq bastides sur sept — Créon, Cadillac, Monsé-

gur (fig. 7), Sauveterre et Sainte-Foy — dépassent la taille des bourgs castraux avec plus de dix hectares enclos. Les bastides, sont en Entre-Deux-Mers les seuls groupements autoritaires construits suivant un plan préétabli selon des statuts définis dans une charte de fondation. L'octroi de franchises et de privilèges économiques permit aux bastides d'exercer un rôle économique et de connaître un développement souvent plus marqué que les bourgs castraux.

Si l'on dresse un rapide bilan, il apparaît donc en Entre-Deux-Mers que le clocher a eu une influence assez faible sur la fixation de l'habitat. Proportionnellement, le château a eu un rôle beaucoup plus notable. L'habitat groupé a fait une apparition ancienne mais timide autour de quelques églises et de deux abbayes au X<sup>e</sup> siècle — Saint-Ferme et surtout La Réole — avant de connaître un essor limité et tardif entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle grâce aux bourgs castraux

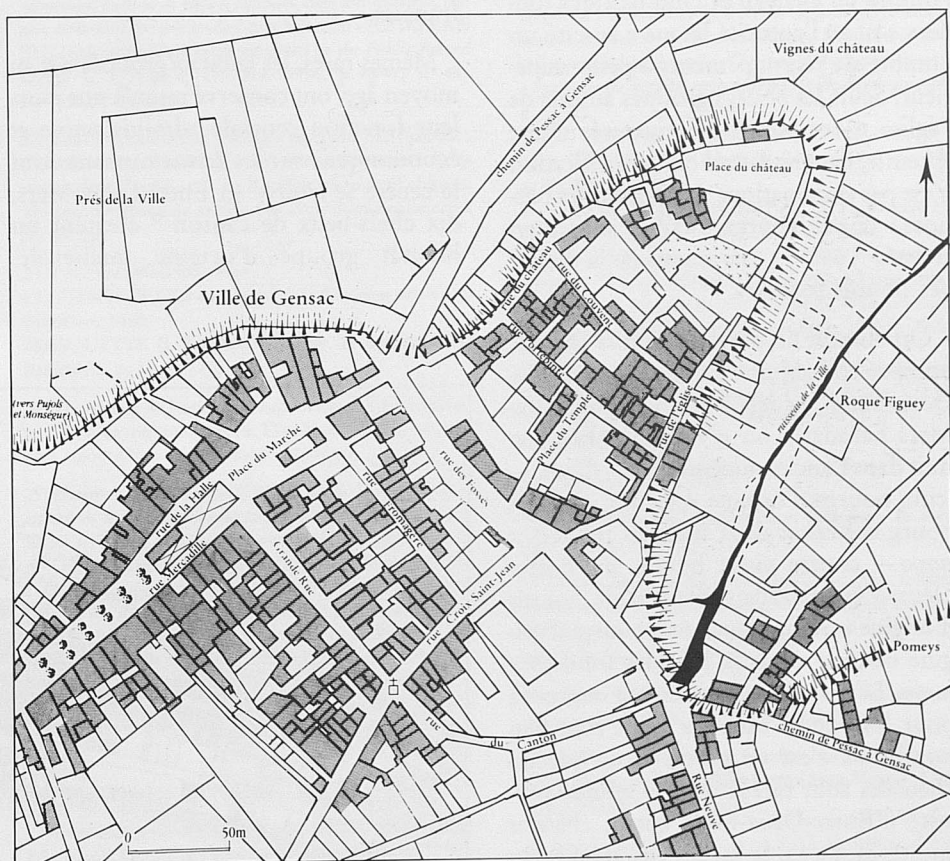


Fig. 6. Un exemple de bourg castral : Gensac (plan S. Faravel).

puis aux bastides. La vallée de la Garonne présente à la fois les pôles urbains les plus nombreux et les plus actifs — Rions, Cadillac, Saint-Macaire, Caudrot, Gironde et La Réole, la plus éloignée de l'attraction bordelaise et la première ville en amont de Bordeaux sur la rive droite de la Garonne.

Pour 203 communes étudiées, on recense donc seulement vingt-neuf bourgs d'un développement compris entre un et quinze hectares — sauf la Réole, la seule à avoir atteint un niveau urbain qui dépasse à la fin du moyen âge les quatre-vingt hectares. Huit ont pour origine une église, trois une abbaye, trois un prieuré : soit treize groupements liés à l'autorité religieuse. Avec dix bourgs groupés à l'ombre du château et cinq bastides fondées *a novo* l'autorité laïque a suscité un nombre de regroupements à peine supérieur. Seuls les bourgs groupés autour de l'église n'ont jamais été entourés d'une enceinte, dans les autres cas la fortification n'est pas systématique sinon pour les bastides : douze bourgs fortifiés sont bien attestés<sup>36</sup> soit un peu moins de la moitié des bourgs recensés.

On observe un net déséquilibre entre le nombre d'habitats groupés en Entre-Deux-Mers bordelais et en Entre-Deux-Mers bazadais : on n'en dénombre que huit dans l'ancien diocèse de Bordeaux — cinq bourgs d'origine ecclésiastique, un bourg castral et deux bastides fondées *a novo* — contre vingt bourgs en Entre-Deux-Mers bazadais dont neuf bourgs d'origine ecclésiastique, neuf bourgs d'origine castrale et deux bastides fondées *a novo*. La différence est surtout marquée pour les bourgs castraux : s'ils sont peu nombreux c'est en partie parce que les châteaux sont rares : dans la grande prévôté d'Entre-Deux-Mers aucun château adultérin n'a vu le jour, mais ailleurs les châteaux ne sont pas toujours parvenus à subordonner durablement l'habitat :

Benauges est resté isolé ; l'habitat qui a pu exister autour de Vayres a disparu tout comme à Langoiran. L'essor de l'habitat groupé a pu être freiné par la proximité de Bordeaux, métropole aquitaine. En Bazadais, au contraire, la multiplication des châteaux a favorisé l'apparition de nouveaux bourgs, mais là encore tous les châteaux n'ont pas attiré l'habitat — rien à Blagnac par exemple — ou ne l'ont pas fixé définitivement — Pommiers, Le Puy, Dieulivol — : on est loin du cas de figure voisin de l'Agenais où tous les châteaux ont généré des bourgs castraux. Indirectement c'est le morcellement des pouvoirs bazadais qui a poussé le roi-duc à y multiplier les bastides au moins autant pour signifier son pouvoir aux seigneurs locaux que pour tenir garnison près de l'Agenais français.

Mêmes rares, les habitats groupés nés au moyen âge, ont conservé jusqu'à nos jours leur fonction centrale administrative et économique : sur les douze cantons dont le centre se trouve en Entre-Deux-Mers, dix chefs-lieux de canton<sup>37</sup> abritent un habitat groupé d'origine médiévale.

Actuellement un seul chef-lieu de canton abritant un habitat groupé n'a pas une origine médiévale : Carbon-Blanc. Simple écart de la paroisse de Bassens au moyen âge, Carbon-Blanc est devenu un bourg important à l'époque moderne grâce à sa position routière favorable, son succès fut tel qu'il demanda et obtint au siècle dernier la séparation d'avec la commune de Bassens<sup>38</sup> et capta le titre de chef-lieu de canton.

Il ne faut donc pas rechercher d'unité de l'Entre-Deux-Mers face au groupement, comme dans les pays aquitains en général. Même si c'est plutôt l'habitat dispersé qui constitue l'une des composantes de l'identité de l'Entre-Deux-Mers — pour rester dans les perspectives de ce colloque — l'habitat groupé, même rare et peu développé, n'en constitue pas moins aujourd'hui le support d'une ossature économique et administrative qui assure la survie et l'identité de ce pays situé aux portes de Bordeaux et dont nous devons l'origine au moyen âge.

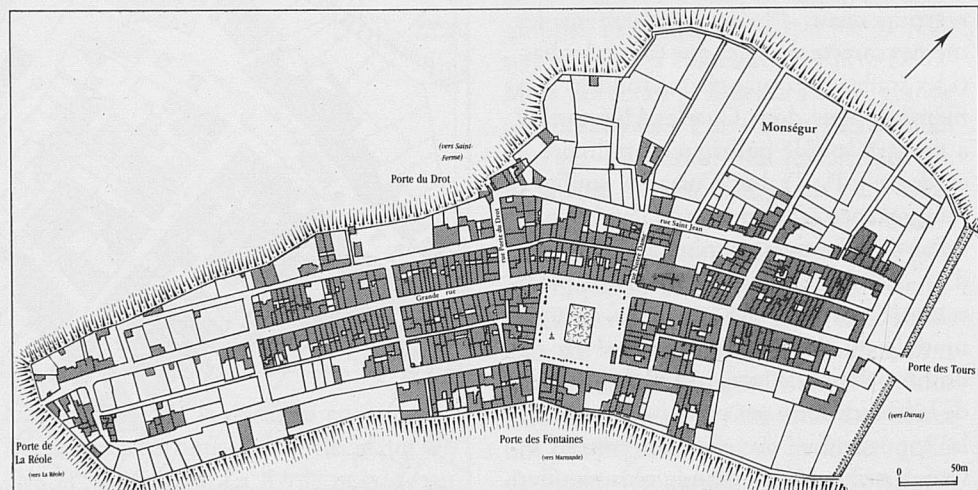


Fig. 7. Un exemple de plan de bastide de l'Entre-Deux-Mers : Monségur.

## NOTES

- 1) Nous reprenons ici la définition actuelle de l'Entre-Deux-Mers, qui correspond à la partie du département de la Gironde située entre Dordogne et Garonne : sont donc exclues les 13 communes de l'ancien diocèse de Bazas actuellement situées en Lot-et-Garonne.
- 2) En terme d'histoire d'occupation du sol, on désigne par habitat groupé tout regroupement dense et structuré qui rassemble la majeure partie de la population d'une paroisse de l'ancien régime ou d'une commune à l'époque contemporaine.
- 3) En particulier dans le cas des communes de la banlieue de Bordeaux.
- 4) Bagas, Bassens, Blasimon, Branne, Cabara, Cadillac, Castelmoron-d'Albret, Caudrot, Civrac, Créon, Gensac, Gironde, La Sauve, La Réole, Lormont, Loubens, Monsé-gur, Pellegrue, Pujols, Rauzan, Rions, Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Ferme, Saint-Macaire, Sainte-Foy-la-Grande, Sainte-Radegonde, Sauveterre, Taillecat et Vayres.
- 5) FARAVEL (S.), *Occupation du sol et peuplement de l'Entre-Deux-Mers bazadais de la préhistoire à 1550*, thèse de géographie historique de l'université de Bordeaux III, t. II, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 2, p. 57-86.
- 6) Certains auteurs font de Saint-Macaire et de Rions un *vicus*, contrairement à Vayres, ils ne sont attestés par aucun itinéraire antique ni par une inscription. Nous avons donc laissé provisoirement ces cas litigieux de côté.
- 7) DROUYN (L.), *La Guyenne militaire*, Bordeaux, 1865, II, p. 439.  
MARQUETTE (J.-B.), Les Albret, Thèse de doctorat d'état, *Cahiers du Bazadais*, 1979, n° 45-46, p. 642.
- 8) Comme dans les cas landais de Labrit ou Cazeneuve.
- 9) HIGOUNET (Ch.), *Bordeaux pendant le haut moyen âge*, Bordeaux, 1963, p. 241-245.
- 10) L'Entre-Deux-Mers médiéval comptait une abbaye cistercienne : Bonlieu, et quatre abbayes bénédictines : Blasimon, Saint-Ferme, La Sauve et La Réole.
- 11) Paroisse de Bassens.
- 12) Cf. HIGOUNET (Ch.), A propos de la fondation du prieuré de La Réole, *Actes du colloque sur le millénaire de la fondation du prieuré de La Réole*, La Réole 1978, Bordeaux, 1980, p. 7-11.  
GARDELLES (J.), La Réole, *Atlas historique des villes de France*, Paris, 1982.
- 13) L'abbaye est attestée pour la première fois en 1080 seulement (B.N., nouvelles acquisitions n° 1930, Cartulaire de Saint-Florent de Saumur, livre d'Argent, fo 88vo), ses archives ayant disparu rien ne nous renseigne sur ses origines. A ce sujet cf. FARAVEL (S.), *Occupation du sol et peuplement de l'Entre-Deux-Mers bazadais de la préhistoire à 1550*, thèse de géographie historique de l'université de Bordeaux III, t. II, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 3, p. 135-136.
- 14) Mouvant de l'abbaye de Condom puis de l'archevêché de Bordeaux.
- 15) Mouvant de la Sauve.
- 16) Mouvant de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux.
- 17) Caudrot, le prieuré, p. 530, prieuré de l'abbaye de Condom fondé dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle. Saint-Macaire a été fondée à la suite du don en 1026 de la « villa » de Saint-Macaire à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, par le duc d'Aquitaine Guillaume.
- 18) BEMONT (Ch.), *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII<sup>e</sup> siècle (Recogniciones feodorum in Aquitania)*, Paris, 1914, p. 117, n° 361 (1274).
- 19) B.M. de Bordeaux, Ms 769, p. 158, II.
- 20) Aucun texte ne nous renseigne sur le bourg au moyen âge attesté seulement par deux plans du XVIII<sup>e</sup> siècle. A.D.G., H. 130, registre, La Sauve et B.M. de Bordeaux, Ms 270.
- 21) A cette date, le roi-duc répond à la communauté de La Réole qu'il ne peut pas en faire plus pour la construction des remparts de la ville : « *de aliis expensis quas circa ville clausuram fecimus et cotidie facimus, cum sint maxime, certam summam comprehendere non possumus* » (CHAPLAIS (P.), *Diplomatic Documents preserved in the Public Record Office*, I, 1101-1272, Londres, 1964, p. 45-47, n° 48 ; p. 47-48, n° 49).
- 22) Tous les châteaux ne semblent pas avoir fixé l'habitat : c'est plus vrai en Bordelais — Langoiran, Benauges à Arbis et peut-être Vayres — qu'en Bazadais où un seul château, Blaignac à Cabara, ne semble pas avoir donné naissance à un village.
- 23) Pour les définitions voir :  
CURSENTE (B.), *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, Bordeaux, 1980.  
MARQUETTE (J.-B.), Approche sur les castelnaux du Bazadais..., p. 38.
- 24) Les bourgs de Pommiers, Landerron et Langoiran (et peut-être Vayres) ont disparu, Dieulivol et le Puy ne sont plus aujourd'hui que de simples hameaux.
- 25) Blasimon, Castelmoron-d'Albret attesté en 1272, Civrac attesté au XII<sup>e</sup> siècle, Gensac attesté en 1254 (MICHEL (F.), BEMONT (Ch.), *Rôles Gascons*, I, Paris, 1885, p. 545, n° 4301 et *Patent Rolls*, Henry. III, 1247-58, p. 312, memb. 3, Gironde attesté au XII<sup>e</sup> siècle (B.M. de Bordeaux, Cartulaire de la Sauve Majeure, p. 81 et 81-82), Pellegrue attesté en 1242 (MICHEL (F.), BEMONT (Ch.), *Rôles Gascons*, I, Paris, 1885, I, p. 167, n° 1229), Pujols attesté en 1274 (BEMONT (Ch.), *Recogniciones feodorum in Aquitania*, p. 65, n° 205), Rauzan (id. Pujols), Rions attesté en 1253 (VOIR) et Taillecat (1070 A.H.G., 5, p. 117, n° LXX, § 43).
- 26) Pujols domine la Dordogne.
- 27) Côté bassin-versant de la Dordogne, Blasimon domine l'Escouach, Gensac et Pellegrue la Durèze, Rauzan le Vil-lèsèque ; côté bassin-versant de la Garonne Castelmoron-d'Albret surplombe le Doulens, Taillecat, le Sauteboub, Castelnaud-sur-Gupie.
- 28) Ce qui semble aller dans le sens d'une formation spontanée.
- 29) Si toutefois l'on peut rattacher Sainte-Foy à l'Entre-deux-Mers, ce qui est très douteux : situé dans l'ancien diocèse d'Agen, la bastide appartient historiquement d'ailleurs à l'Agenais qu'au Bordelais.
- 30) Monsé-gur, attestée en 1263 (BEMONT (Ch.), *Recogniciones feodorum in Aquitania*, p. 215, n° 288) a reçu sa charte de fondation en 1265 (*Archives Historiques de la Gironde*, 5, n° I, p. 3-8).  
Saint-Osbert, fondée en 1277 (MICHEL (F.), BEMONT (Ch.), *Rôles Gascons*, II, Paris, 1896, p. 12, n° 55).  
Pellegrue, fondée entre 1272 et 1289 (TRABUT-CUSSAC (J.-P.), *Le livre des Hommages d'Aquitaine, restitution du second Livre Noir de la comté de Bordeaux (liber ff rouge de la Chambre des Comptes de Paris)*, Bordeaux, 1959, fo 51 ro-vo, n° 510 ; MICHEL (F.), BEMONT (Ch.), *Rôles Gascons*, II, Paris, 1896, p. 500, n° 1614).  
Cadillac, fondée en 1280 (A.C. de Cadillac, AA1 et GOURON (M.), *les chartes de franchises de Guyenne et Gascogne* Paris, 1935, p. 247, n° 657).  
Sauveterre projetée en 1281, fondée en 1283 (TRABUT-CUSSAC (J.-P.), La fondation de Sauveterre-de-Guyenne, *R.H.B.*, II, 1953, p. 181-217 ; HIGOUNET (Ch.), A propos de la fondation de Sauveterre ou Sauveterre avant la bastide, *Sauveterre-de-Guyenne 700 ans d'histoire. Actes du colloque tenu à Sauveterre-de-Guyenne les 5 et 6 décembre 1981 à l'occasion du septième centenaire de la ville*, Bordeaux, 1985, p. 37-42).  
Créon, fondée en 1312, charte de franchises octroyée en 1316, (RENOUARD (Y.), *Rôles Gascons*, IV, Paris, 1962, p. 471-475, n° 1626).  
Blasimon fut fondée entre 1322 et 1324 en paréage avec l'abbé de Blasimon (cf. MARQUETTE (J.-B.), La fondation de la bastide de Blasimon 1317-1322, *Sauveterre-de-Guyenne 700 ans d'histoire. Actes du colloque tenu à Sauveterre-de-Guyenne les 5 et 6 décembre 1981 à l'occasion du septième centenaire de la ville*, Bordeaux, 1985, p. 79-116).
- 31) Identifiée avec l'actuel lieu-dit Saint-Albert dans la commune de Lamothe-Landerron. Cf. FONT-REAUX (J. de), La bastide de Saint-Albert, *Annales du midi*, 72, n° 52, octobre 1969, p. 413-414.
- 32) Blasimon et Pellegrue.
- 33) HIGOUNET (Ch.), Bastides et frontières, *Le Moyen Age*, 1948, p. 113-133.
- 34) Dans la région le rôle stratégique des bastides, fréquemment construites sur des sites d'éperon similaires à ceux des bourgs castraux qu'elles reprirent parfois, se révéla surtout lors de la guerre de Cent Ans.
- 35) TRABUT-CUSSAC (J.-P.), La fondation de Sauveterre-de-Guyenne, *R.H.B.*, II, 1953, p. 216-217.
- 36) Cadillac, Castelmoron, Caudrot, Créon, Gensac, La Réole, Monsé-gur, Rions, Saint-Ferme, Saint-Macaire, Sainte-Foy-la-Grande et Sauveterre.
- 37) Branne, Cadillac, Créon, La Réole, Monsé-gur, Pujols, Pellegrue, Saint-Macaire, Sauveterre et Sainte-Foy.
- 38) Cf. article de M. Gallinato dans le présent ouvrage.